

## CONSEIL DE COMMUNAUTE

### **Compte rendu de la séance du 10 SEPTEMBRE 2008**

L'an 2008, le mercredi 10 septembre à 20 h 45, le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Albret était assemblé en session ordinaire à la salle des Fêtes de Caubeyres, après convocation légale, sous la présidence de M. Bernard FAUCON-LAMBERT.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs les délégués des communes adhérentes :

**Commune de BARBASTE** : MMES BARATEIRO, JAYLES, MM. DUBRUN, FRICARD, MOLARO, SAUQUES

**Commune de BRUCH** : MM. CARLE (suppléant de MME MARIA), LORENZELLI

**Commune de BUZET/BAÏSE** : MMES LAFFON, POLLONI, MM. FRESQUET, GOURGUES, MARIN, MOLINIE

**Commune de CAUBEYRES** : M. BANEL

**Commune de FEUGAROLLES** : MM. GARRABOS, MASSIAS, PARISOTTO

**Commune de LASSERRE** : M. PERES

**Commune de LAVARDAC** : MME SESTACQ, MM. CLAVE, DESMET, GAUTERON, MAUDIRE, MICHELIN, TOURON

**Commune de MONTESQUIEU** : MM. BIASUZZI, POLO

**Commune de MONTGAILLARD** : M. DAURENSAN

**Commune de NERAC** : MMES CASEROTTO, GARREAU, PAILLARES, PALAZE, MM. BACH, BAURY, DUFAU, FAUCON-LAMBERT, GALLIO, GELLY, IDIART, LACOMBE (pouvoir de MME BES), SANCHEZ, UMINSKI

**Commune de POMPIEY** : M. BOUTIN

**Commune de SAINT LAURENT** : M. CAPELLE

**Commune de SAINT PIERRE DE BUZET** : M. DE TRETAINNE

**Commune de THOUARS** : M. VICINI

**Commune de VIANNE** : MMES DUCLOS PERRIER, RAMADOUR, MM. BARRET, MERCADIE, SENGENES

**Commune de XAINTRAILLES** : M. LESPEL

### **ETAIENT EXCUSES** :

**Commune de BRUCH** : MME MARIA (suppléée par M. CARLE)

**Commune de NERAC** : MME BES (pouvoir à M. LACOMBE)

**Commune de SAINT LAURENT** : Mr CLUA (pouvoir à M. CAPELLE)

Assistaient également à la réunion, C. MOINET, Directrice, E.DUFAU Directrice-adjointe,

Madame JAYLES est désignée secrétaire de séance.

Le Président remercie l'ensemble des élus des différentes commissions qui se sont réunies en vue de la préparation de ce conseil et ouvre la séance comme suit :

*"Mes chers collègues,*

*Je remercie Jean Jacques BANEL, maire de Caubeyres, de nous accueillir dans sa commune pour ce conseil de rentrée. J'espère que vous avez toutes et tous passés d'excellentes vacances. A ceux qui ont envie de me dire et toi ? Je réponds oui, merci. J'étais en Corse. Non pas pour prendre le maquis mais pour faire du vélo. J'ai effectué une très bonne remise en selle et approché la « plénitude de la zénitude » grâce à un stage de plongée.*

*Fort de ces bases solides, la suite des mois de juillet et août a été plus active car il s'agissait d'avancer sur les grands dossiers et de mettre en œuvre les décisions que vous avez votées le 26 juin : ORDURES MENAGERES, bien sûr mais aussi BOURDILOT, OFFICE DE TOURISME et enfin VERRERIE DE VIANNE.*

*Pour ce faire j'ai effectué de nombreuses rencontres :*

- 1- Présidents des communautés du Mézinais et des Coteaux, 1<sup>er</sup> vice président du SMCTOM de Réaup, maires de Calignac et Montagnac en compagnie de Nicolas Lacombe, Maire et Conseiller général de Nérac, et de Jean Jacques Banel, 2<sup>ème</sup> vice président de la CCVA.  
Entretien positif portant sur la position de la communauté de communes quant à sa représentativité et à sa participation financière dans les différents syndicats. Entretien également intéressant de par la position du maire de Réaup, 1<sup>er</sup> vice président du SMCTOM, faisant part (j'emploie un euphémisme) de l'inutilité du quai de transfert de Réaup, avis largement partagé par les présents. Mais avis qu'il semble impossible de prononcer sous peine de subir les foudres divines. Nous avons également rappelé que nous étions ouverts à toute coopération portant sur un projet cohérent du développement du territoire dès lors que seraient réglés les deux questions évoquées ci-dessus.*
- 2- Pierre Camani, Président du Conseil Général, pour un tour d'horizon de ces dossiers.*
- 3- Jacques Bilirit, Président du SMIVAL, pour les ordures ménagères.*
- 4- Le percepteur de Mézin également pour les ordures ménagères.*
- 5- Monsieur le Préfet et Mme la Sous Préfète avec Bernadette Jayles.*

*Ces différents interlocuteurs ont compris le sens de vos décisions.*

*Vous aurez également noté que j'ai tenu une conférence de presse pour rappeler ces positions que vous avez votées à l'unanimité le 26 juin. Elle a entraîné un certain nombre de réactions. Le dossier de presse vous a été remis. Il y manque une réponse, pas la moins savoureuse, elle vous a été déposée sur table.*

*Les dossiers ont avancés. La quasi-totalité des commissions s'est réunie. Les vices présidents vous présenteront leurs travaux.*

*Sachez d'ores et déjà :*

- Que suite au courrier recommandé que je lui ai fait parvenir, le président de l'office de pôle a indiqué par écrit qu'il dissoudra l'association avant la fin décembre. Comme voté en juin l'EPIC prendra la place.*
- Toujours dans le domaine du tourisme, des contacts fructueux ont été noués pour mettre en œuvre le volet du tourisme social qui manque aujourd'hui à la politique touristique.*

- *Par ailleurs, la majorité qualifiée requise pour le changement statutaire est acquise. Elle va nous permettre de poursuivre l'opération clarification du dossier du Bourdilot.*
- *Concernant les ordures ménagères, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunira le 17 septembre pour donner son avis sur le retrait du SMCTOM de Réaup. Aucune réponse n'ayant été apportée au courrier de recours gracieux adressé au président du SMCTOM de Réaup, j'ai donc demandé à notre avocat de préparer la saisine du tribunal administratif.*
- *Le dossier verrerie de Vianne est aujourd'hui au point mort. La communauté se préoccupe de l'installation du service voirie comme décidé. Toute autre évolution du dossier sera réalisée en concertation avec la mairie de Vianne comme je m'y suis engagé.*
- *Le service voirie est en passe de terminer la totalité du programme 2008 décidé par les représentants communaux.*

*Je veux, avant de conclure cette intervention, entouré d'une équipe de vices présidents soudée et compétente, et fort des soutiens de plus en plus nombreux qui se manifestent au service de l'intérêt communautaire, vous assurer que rien ne me détournera des objectifs fixés. Je n'admettrais pas que l'argent que nous prélevons sur le contribuable serve, à la faveur d'une représentativité faussée, à réaliser des équipements inutiles et dispendieux ou à servir ici ou là des niveaux de salaires injustifiés. Il s'agit de pratiques d'un autre temps. En Albret, comme ailleurs, les lois de la République s'appliquent. L'ancienneté n'est pas synonyme de passe droit. Je suis quant à moi respectueux des lois de la République et résolument tourné vers l'avenir. Des appels du pied pour une concertation des élus communautaires sur les ordures ménagères ont lieu. Je rappelle que je suis le représentant légal de la communauté. Toute tentative de contournement est vouée à l'échec.*

*Cependant, dès lors que cette réalité est prise en compte et que le quai de transfert est retiré du budget, un seul objectif m'anime : la mise en place de la collecte sélective au porte à porte. Dès lors, je suis ouvert à toute discussion sérieuse, en présence de grands témoins.*

*Pour finir, j'appelle tous les usagers mécontents qui se sont manifestés à se servir de la prochaine enquête publique se déroulant dans les mairies du 22 septembre au 6 novembre comme cahier de doléances pour appuyer la démarche communautaire de collecte sélective au porte à porte.*

*Je vous remercie."*

Monsieur Touron est satisfait de voir que la situation du contribuable est aussi bien défendue, mais estime que la situation est ubuesque puisque parallèlement à la rétribution d'un avocat par la CCVA, le contribuable payera aussi pour les prestations de l'avocat du SMCTOM.

Le Président rappelle l'enjeu et les proportions financières de la problématique des ordures ménagères et l'inutilité du quai de transfert. Le fait de vouloir que l'ensemble des communes de la CCVA adhère au syndicat d'Aiguillon n'est pas nouveau, puisque l'équipe précédente avait cette même position, la différence est que la nouvelle équipe se donne les moyens pour que cette décision aboutisse.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU :**

Monsieur Barret demande à ce que le compte rendu du 26 juin soit complété de la façon suivante « Le président fait part à Monsieur Barret qu'il est prêt à rediscuter de cette position si ce dernier peut ramener les subventions prévues dans le plan de financement.»

En tenant compte de cet ajout, le compte rendu du 26 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

## DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### **1 - Objet : ORDURES MENAGERES**

#### **1-1 Préparation de l'adhésion au SMICTOM d'Aiguillon**

Jean-Louis Molinié fait part de l'avancée du dossier : sans revenir sur l'abondance des échanges contenus dans le dossier de presse, il précise néanmoins que les ordures ménagères ne sont pas de la compétence du Pays, comme indiqué dans la réponse du président du SMCTOM de Réaup, mais des communautés de communes.

Il souligne les différents aspects de ce dossier :

Volet politique et administratif : la CDCI rendra son avis pour le retrait du SMCTOM de Réaup le 17 septembre 2008. La question de la fusion n'a jamais été écartée par la CCVA mais l'étude promise n'a toujours pas été lancée.

Volet Technique : Lors de la commission chargée des « ordures ménagères » qui s'est tenue le 5 septembre 2008, les objectifs de cette démarche ont été rappelés :

- à coût égal, améliorer le service en mettant en place une collecte sélective au porte à porte ce qui permettrait une baisse de 30% du poids et pratiquement 50% du volume des ordures ménagères.
- être en adéquation avec les préconisations du Grenelle de l'environnement et les axes du schéma départemental du traitement des ordures ménagères.

Un projet détaillé est étudié par le syndicat d'Aiguillon ; il faut prévoir 2 mois pour la mise en place opérationnelle (transfert du personnel et montage financier et administratif).

Il faut par ailleurs préciser que la décharge de Réaup étant saturée, sa fermeture est programmée pour juin 2009. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la compétence « traitement » doit être exercée par le SMIVAL (syndicat départemental). Mais à ce jour, il n'y a pas d'élément pour un positionnement précis des centres de traitement.

Le Président précise qu'il est en charge des décisions prises par l'ensemble des membres du conseil, l'argumentation est raisonnée, la compétence « traitement » relève du SMIVAL, il est donc fondé de refuser le paiement de la part « traitement » dans notre cotisation au SMCTOM de Réaup dès lors que nos intérêts sont menacés par le quai de transfert. En effet, le budget est insincère et la dépense illégale. Il va de soi que si la décision modificative, sortant le quai de transfert du budget est adoptée par le comité syndical, la plainte auprès du Tribunal Administratif n'a plus lieu d'être.

### **2 - Objet : ECONOMIE**

La commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> Septembre 2008, ses travaux sont présentés par Frédéric Sanchez :

#### **2-1 Zone d'activité : étude pour aménagement sur St Pierre de Buzet et Nérac, informations sur Montesquieu et Cantiran**

Le constat est fait d'un manque de terrain sur Nérac et des limites d'extension des zones de Labarre et Séguinot (problème d'expropriation et de zone Seveso). Compte tenu de l'agrandissement des zones urbanisées sur l'axe Nérac/Agen, l'hypothèse d'une zone d'activité sur cet emplacement est envisagée.

Un échange a lieu sur la pertinence du projet :

- du fait de l'existence d'un projet sur Calignac (CDC des Coteaux)
- de l'impact possible sur l'axe Nérac/Lavardac et des risques accrus de concurrence entre les zones
- de la demande déjà identifiée sur Nérac.

Il est précisé qu'un travail d'étude permettra de soulever ces différents points, que des collaborations inter-communautés peuvent être étudiées, dans le cadre d'un projet de développement cohérent et global.

Par ailleurs, s'agissant du projet sur St Pierre de Buzet, un groupe de travail a été constitué afin de préparer une rencontre avec les élus du Conseil Général et les élus de Damazan pour travailler un projet d'ensemble sur ce secteur.

La volonté départementale pour dynamiser cette partie du territoire du département serait un plus pour l'Albret.

Le président précise qu'une offre de collaboration sur ces dossiers a été proposée aux communautés des Coteaux et du Mézinais.

### **Objet : ZONES D'ACTIVITES**

Le conseil, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

**Accepte** de réaliser une étude de faisabilité en vue de l'aménagement d'une zone d'activité sur Saint Pierre de Buzet et Nérac.

#### **2-2 Verrerie de Vianne : travaux sur les locaux**

Le mur de clôture est terminé, des aménagements de voirie et de plantation sont à finaliser. En ce qui concerne le devenir de l'activité verrière, la liquidation judiciaire est effective et nous ne disposons pas d'élément supplémentaire précis sur une éventuelle reprise. Nous y verrons plus clair après la vente aux enchères prévue fin septembre début octobre.

#### **2-3 Point Relais emploi : offre de service**

La commission a souhaité qu'une évaluation soit réalisée concernant le dispositif Relais de Services Publics afin de rendre plus lisible cette offre de service proposée à l'échelle du Pays, et de pouvoir décider soit la poursuite de l'action et des aménagements ou un arrêt de ce dispositif.

La commission a demandé également qu'une convention d'objectifs et de partenariat soit établie avec la Mission Locale pour l'Emploi et la Formation des Jeunes ; enfin, un rapprochement avec la mission emploi-formation du Conseil Régional est préconisé du fait de l'importance des besoins en formation sur notre territoire et des synergies à développer dans ce secteur.

### **3 - TOURISME**

Jean-Jacques BANEL effectue un rappel de l'argumentaire ayant amené à revoir le financement et le montage juridique de l'opération Aquaparc Bourdilot :

#### **Sur le fond :**

- 1- La dépense inscrite au budget 2008 est de 1 590 000 € pour le seul autofinancement de travaux portés par la Compagnie des Coteaux de Gascogne. Suite au versement d'un fond de concours par la mairie de Nérac elle sera ramenée à 1 400 000 €, conformément aux engagements initiaux, pour la totalité de l'opération.

- 2- On nous a "vendu", précédemment, un prétendu déficit de gestion "obligatoire" qui devait être compensé par la mairie de Nérac, permettant ainsi d'expliquer qu'il y avait égalité de traitement dans les dépenses. Or, la convention de délégation de service public, aujourd'hui signée, prévoit expressément que la collectivité n'aura pas à compenser d'éventuels déficits et que les bénéfices pouvant exister seront partagés par moitié. Par ailleurs, la société gestionnaire a l'obligation de constituer des réserves financières pour le renouvellement du matériel. Il n'y aura donc pas d'augmentation des dépenses du fait du fonctionnement.
- 3- Au contraire, la CCVA sera attributaire de la totalité des taxes professionnelles du Bourdilot et du golf de Barbaste. Soit une recette à peu près 4 fois supérieure (16 % au lieu de 4%) qui permettra de faire face aux futures dépenses de modernisation du site souvent évoquées mais jamais financées.

**En résumé, la charge financière de la communauté sera moins importante et donc l'intérêt de l'ensemble des communes mieux pris en compte que précédemment.**

#### **Sur la forme :**

- 1- Cette modification statutaire a été proposée et acceptée à l'unanimité lors de la dernière réunion des Maires.
- 2- Elle a donné lieu à aucun vote contre en conseil communautaire, et a été acceptée à l'unanimité.

#### **3-1 Calendrier prévisionnel des étapes de la mise en place de l'EPIC**

Jean-Jacques BANEL présente ensuite les différentes étapes de création de l'EPIC à l'échelle du Val d'Albret. Il rappelle les différences de cotisations existantes à ce jour entre les membres de l'office de pôle : 6,57 €/habitant pour les uns, 1,57€ pour d'autres.

Le montant de l'apport financier de la taxe de séjour pour l'année 2008 sera connu à la mi-novembre 2008, ce qui permettra d'élaborer un budget pour l'EPIC avec des données les plus précises possibles.

Une convention d'objectif entre la CCVA et l'EPIC sera rédigée ainsi qu'un règlement intérieur de l'EPIC.

Le Président de l'Office de Pôle a transmis un courrier au Président annonçant la dissolution de l'office de pôle à la fin de l'année 2008.

#### **3-2 Gîtes : délibération de principe pour la mise en location, sous forme de bail commercial**

Pour compléter l'offre touristique du territoire de la communauté de communes par la prise en compte du tourisme social, un projet propose à la location les chalets de la

CCVA, ceux de Barbaste, et le camping de la Pinède. Différents prestataires sont intéressés, ils doivent faire parvenir une proposition chiffrée avant la fin septembre.

### **Objet : GESTION DES GÎTES RURAUX**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, **décide** de confier la gestion des gîtes ruraux à un organisme prestataire de service spécialisé dans l'économie touristique.

## **4 - Objet : DESENCLAVEMENT VOIES DE COMMUNICATION**

Mr Massias présente ces dossiers :

### **4-1 Ligne TGV**

Suite à une première réunion le 28 Avril 2008, une nouvelle rencontre a eu lieu le 3 septembre avec le chargé de mission de la ligne LGV. Plusieurs options sont envisagées pour le tracé de la ligne, dont celui « Agen-Captieux », qui peuvent avoir un impact sur les communes du Val d'Albret.

### **4-2 Voie ferrée Port Ste Marie – Condom**

En ce qui concerne ce dossier, deux interlocuteurs, le propriétaire et le gestionnaire de la voie sont concernés ; une réunion de concertation avec les maires concernés est programmée le 26 septembre sous la présidence de Mme la Sous-Préfète.

### **4-3 Canal des 2 Mers**

143 communes sont adhérentes de cette association, Mr Massias est un des vice-présidents.

Des contacts sont en cours au niveau des conseils régionaux concernés afin qu'ils puissent s'impliquer sur la promotion du canal.

## **5 - Objet : AGRICULTURE :**

Jean-François Garrabos présente les travaux de cette commission :

### **5-1 Valorisation des produits du terroir**

Au cours de l'été, deux manifestations, subventionnées par la CCVA se sont tenues :

- La fête des produits du terroir sur Nérac, pour laquelle une reprise de contact avec la cave de Buzet est en cours en vue de l'édition 2009.

- Le Buzet Seven : cette rencontre sportive a permis de tester la mise en place d'un marché fermier des produits du terroir : si le chiffre d'affaire a été faible, les participants ont été satisfaits de l'exposition médiatique. Une réflexion plus globale est à mener sur les possibilités d'accroître le lien entre le festif et le productif.

### **5-2 Appui à la procédure de déclaration de catastrophes naturelles**

Afin d'accompagner les agriculteurs, dont les exploitations ont subi des dommages suite à des catastrophes naturelles et d'établir un recensement de l'ensemble des exploitations touchées, un document type a été élaboré et sera transmis à chaque commune.

### **5-3 Mise en place d'un questionnaire auprès des agriculteurs du Val d'Albret**

Pour permettre de mieux identifier les attentes potentielles des agriculteurs envers la Communauté de Communes, la commission envisage de contacter l'Institut National du Développement Local afin d'être accompagné par des étudiants dans l'élaboration d'un questionnaire qui sera adressé aux agriculteurs installés sur le territoire.

Par ailleurs, des contacts avec la Communauté de Communes du Val de Garonne sont en cours dans le but d'échanger sur les modalités de parrainage qui ont pu être mise en place auprès de jeunes agriculteurs.

## **SERVICES A LA POPULATION**

### **6 – ENFANCE JEUNESSE**

Daniel Dubrun présente la synthèse des travaux de la commission.

#### **6-1 Bilan de l'été**

Les activités proposées par le Centre de Loisirs se sont déroulées comme prévues (activités sur le site, séjours, sorties diverses sur les différentes communes de la communauté...) ; en matière de fréquentation du CLSH de Barbaste et du CLSH de Montesquieu les chiffres sont similaires à ceux de 2007. En raison de travaux sur l'école de Montesquieu, le CLSH s'est déroulé à l'école de Bruch.

#### **6-2 Nouveaux projets : micros crèches, maison des jeunes Nérac**

Lors de la réunion des Maires du 11 juin 2008, plusieurs communes ont émis le souhait que soient mises en place des «micro crèches ». Ce type d'accueil est prévu pour un maximum de 9 enfants. Le service enfance-jeunesse travaillera dans les mois à venir sur les montages techniques, juridiques et financiers.

Compte tenu de l'importance de la population «jeunes» sur Nérac, la municipalité souhaite que soient développées des actions en direction de ce public. Un projet doit être également élaboré par le service enfance-jeunesse proposant plusieurs scénarii et/ou type d'actions ainsi qu'une simulation financière.

Les membres de la commission ont également abordé la problématique du déplacement des jeunes sur le territoire pour accéder aux différentes actions qui leurs sont proposées.

Monsieur Touron demande que l'éventualité d'une micro-crèche sur Lavardac soit aussi étudiée. Le président lui répond qu'évidemment ce projet est déjà à l'étude dans les locaux du Relais d'Assistantes maternelles.

#### **6-3 Tarifs CLSH**

### **Objet : MODIFICATION DES TARIFS DU CLSH du Pays d'Albret**

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

**Accepte**, la proposition de l'augmentation du prix des journées au CLSH du Pays d'Albret de 3 % sur le prix plein tarif :

#### **Tarifs actuels 2007-2008**

<b>TARIFS</b>	<b>Avec Repas*</b>	<b>Sans Repas</b>
Plein Tarif	10,30	7,80
Régime Général CAF 47	7,00	4,50

Avec l'aide CAF 47 (1) / MSA 47 (2)	3,60	1,10
-------------------------------------	------	------

**\*Prix d'achat du repas : 3.20 €**

### **Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2008**

<b>TARIFS</b>	<b>Avec Repas*</b>	<b>Sans Repas</b>
Plein Tarif	10,60	8,00
Régime Général CAF 47	7,20	4,70
Avec l'aide CAF 47 (1) / MSA 47 (2)	3,70	1,10

**\*Prix d'achat du repas : 3.23 €**

## **7 – VOIRIE :**

Alain Polo fait la synthèse des dossiers étudiés lors de la commission du 8 Septembre 2008. Il fait part de sa satisfaction car les objectifs fixés par la commission ont été atteints.

### **7-1 Travaux :**

- Programme des travaux :
  - La préparation des enduits a été terminée le 27 août.
  - Les enduits d'usure sont en cours, 75 % réalisés.
  - Si les conditions météorologiques sont bonnes, les enduits seront terminés le vendredi 12 septembre.
  - Les réparations locales sont réalisées à hauteur de 53 %. La fin de ces travaux est prévue fin octobre. A ce moment là, nous pourrons réaliser quelques travaux sur communes (devis).
- Travaux communautaires à réaliser:
  - Terrassement, empièchement et goudronnage skate parc (maison des jeunes), chemins de randonnée, maison éclusière de Lavardac, halte nautique Buzet, assainissement pluvial et murette CLSH.
  - La petite pelle hydraulique a commencé le curage des saignées sur la commune de Montesquieu.
  - La pelle Case 788 travaille actuellement sur les gîtes de Saint Pierre de Buzet, ensuite sur les curages de fossés.
  - Le débroussaillage complet est en cours sur les communes de Buzet, Nérac, Montesquieu, Barbaste, Pompiéy.

Des échanges ont lieu sur les questions de compétences en matière d'intervention sur la voirie (zone artisanale de Lavardac, site de la déchetterie de Barbaste, entretien de la partie des routes départementales en agglomération).

### **7-2 Consultation architecte pour des locaux "voirie" à Vianne**

La consultation a été lancée dans l'été et court jusqu'au 15 septembre. La commission d'appel d'offre sera donc réunie prochainement.

### **7-3 Organisation des temps de travail**

Afin que l'efficacité du service soit améliorée et que les conséquences de l'évolution des coûts de carburant puissent être maîtrisées, un groupe de travail issu de la commission travaux s'est réunie dans l'été. Ce groupe propose une nouvelle organisation des temps de travail des agents de la voirie basée sur une annualisation du temps de travail et la mise en place en journée continue. Ce projet a été présenté aux agents du service voirie ce jour, des ajustements sont à prévoir et une nouvelle rencontre avec les agents aura lieu.



**TOTAL INVESTISSEMENT**

**0**

**Objet : DEMANDE SUBVENTION DRAC Etude Moulin des Tours**

Afin de permettre la réalisation d'une étude préalable à la restauration du Moulin des Tours, le Conseil de communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

**Approuve** le plan de financement suivant :

Montant de l'étude préalable : 15.400,00 € H.T (18.418,40 T.T.C.)  
Subvention de l'Etat 40 % 6.160,00 €  
Communauté de communes 12.258,40 €

**Sollicite** une subvention de l'Etat de 6.160,00 €.

**9-4 Demandes de subventions FNADT, Conseil Général et Conseil Régional : Travaux Moulin des Tours**

**Objet : DEMANDE SUBVENTION travaux restauration Moulin des Tours**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

**Sollicite** les subventions auprès du FNADT, du Conseil Régional et du Conseil Général afin de permettre la réalisation de travaux pour la restauration du Moulin des Tours, selon le plan de financement suivant :

<b>Plan de Financement</b>						
<b>Tranche 1 Gros Œuvre</b>						
Dépenses				Recettes		
	HT	TVA	TTC			
Gros œuvre	211 500.00	41 454.00	252 954.00	FNADT		110 000.00
Honoraires	38 500.00	7 546.00	46 046.00	Autofinancement Communauté de Communes		127 218.00
				Conseil Régional		40 000.00
				Conseil Général		40 000.00
				FCTVA		58 326.00
	250 000.00	49 000.00	299 000.00	total des recettes		375 544.00
<b>Passé à canoe</b>						
travaux	64 000.00	12 544.00	76 544.00			
	64 000.00	12 544.00	76 544.00			
<b>Dépenses</b>				<b>Recettes</b>		
	HT	TVA	TTC			
total des dépenses	314 000.00	61 544.00	375 544.00	total des recettes		375 544.00

**9-5 Logements temporaires Lavardac : fixation des prix**

## **Objet : MISE EN LOCATION DES LOGEMENTS TEMPORAIRES**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

**Décide** de confier la gestion des locations des logements temporaires 1 et 1bis Rue du temple à Lavardac au SIRES (Service Immobilier Rural et Social),

Un mandat de gestion sera établi entre le SIRES et la Communauté de Communes

Le prix de logement est fixé à :

270 € pour les 3 logements T1

315 € pour les 2 logements T2

Ces montants seront actualisés au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année.

### **9-6 Ligne de trésorerie**

## **Objet : LIGNE DE TRESORERIE**

Pour faire face aux besoins ponctuels de trésorerie, le conseil de communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

### **Article 1**

**accepte** de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum d'un million d'euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal Internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau Internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Communauté de Communes du Val d'Albret décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 1.000.000 Euros
- Durée : 1 an maximum
- Taux d'intérêt applicable Taux Fixe de 5.72 %

NB : taux applicable à un tirage (selon le choix d'index réalisé par l'Emprunteur, à chaque demande de versement des fonds) :

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 250,00 euros
- Commission de gestion : Exonération
- Commission de mouvement : Exonération
- Commission de non-utilisation : Exonération

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils seront demandés, selon la procédure de débit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Le remboursement et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiements sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

## **Article 2**

La Communauté de Communes autorise le président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

## **Article 3**

La Communauté de Communes autorise le président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

### 9-7 Tarifs Ecole de Musique et de Danse

## **Objet : TARIF INSCRIPTION ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE** **RENTREE 2008-2009**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité**, décide d'augmenter les tarifs conformément au tableau ci-après :

### **ANCIENS TARIFS (2006-2007)**

	<b>Elèves CDC du Val d'Albret</b>
1 enfant	<b>177 Euros / an</b>
2 enfants	<b>267 Euros / an</b>
3 enfants	<b>354 Euros / an</b>
adultes	<b>237 Euros / an</b>
chorale	<b>chorale seule 60 Euros / an</b>
FM seule	<b>60 euros/an</b>
Danse Initiation débutant	<b>60 euros/an</b>
Danse Classique/modern'jazz	<b>177 euros/an</b>

	<b>Elèves Extérieurs</b>
1 enfant	<b>354 Euros / an</b>
2 enfants	<b>534 Euros / an</b>
3 enfants	<b>708 Euros / an</b>
adultes	<b>474 Euros / an</b>
Chorale	<b>chorale seule 60 Euros / an</b>
FM seule	<b>60 euros/an</b>
Danse Initiation débutant	<b>60 euros/an</b>
Danse Classique/modern'jazz	<b>177 euros/an</b>

### **NOUVEAUX TARIFS (2008-2009)**

	<b>Elèves CDC du Val d'Albret</b>
1 enfant	<b>180 Euros / an</b>
2 enfants	<b>270 Euros / an</b>
3 enfants	<b>360 Euros / an</b>
adultes	<b>240 Euros / an</b>
chorale	<b>chorale seule 60 Euros / an</b>
FM seule	<b>60 euros/an</b>
Danse Initiation débutant	<b>60 euros/an</b>
Danse Classique/modern'jazz	<b>180 euros/an</b>

	<b>Elèves Extérieurs</b>
1 enfant	<b>360 Euros / an</b>
2 enfants	<b>540 Euros / an</b>
3 enfants	<b>720 Euros / an</b>
adultes	<b>480 Euros / an</b>

Chorale	<b>chorale seule 60 Euros / an</b>
FM seule	<b>60 euros/an</b>
Danse Initiation débutant	<b>60 euros/an</b>
Danse Classique/modern'jazz	<b>180 euros/an</b>

Les tarifs suivants s'appliqueront à la rentrée 2008-2009

## **10 – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **10-1 Contrat assurance risque statutaire**

#### **Objet : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

#### **Le Président rappelle :**

- que la Communauté de Communes du Val d'Albret a, par la délibération du 18 février 2008, demandé au Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

#### **Le Président expose :**

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Communauté de Communes du Val d'Albret les résultats la concernant.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité, décide,**

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : GRAS SAVOYE / AXA

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

#### **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Liste des risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité/adoption/paternité, maladie ordinaire.

Taux : 4.20%

Franchise : 10 jours pour le congé de maladie ordinaire.

#### **Agents titulaires ou stagiaires et agents non-titulaires affiliés à l'IRCANTEC :**

Liste des risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité/adoption/paternité, maladie ordinaire.

Taux : 1.20%

Franchise : 10 jours pour le congé de maladie ordinaire.

Article 2 : le Conseil Communautaire autorise le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : le Conseil Communautaire autorise le Président à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours, conclu avec l'assureur GRAS SAVOYE SEGA SA pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2008. Cette résiliation prendra effet au 31/12/2008 à minuit.

### 10-2 Tableau des effectifs

#### **Objet : CREATION D'UN POSTE (EMPLOI FONCTIONNEL) DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (DGS)**

Le Président expose que le décret du 24 Décembre 2007 n° 2007-1828, autorise la communauté de commune à créer un emploi fonctionnel de direction générale des services,

Il propose en conséquence au Conseil la création de cet emploi.

Après en avoir délibéré le conseil décide la création d'un emploi fonctionnel à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2008 et autorise le Président à y pourvoir dans les conditions statutaires.

Outre la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale, l'agent détaché sur l'emploi de DGS bénéficiera d'une prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret du 6 Mai 1988 modifiée et le cas échéant de la NBI.

Il pourra également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité (IHTS, IFTS et IEM) aux taux en vigueur.

Considérant que le poste d'attaché principal, créé le 12 octobre 2007, faisant office de directeur adjoint n'est plus d'actualité, il convient de le supprimer.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité, accepte** la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière Administrative	
Suppression	Attaché Principal

  

Filière Administrative	
Création	Directeur Général des Services

  

Filière Animation	
Suppression	Attaché

#### **Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ASSISTANTS SPECIALISES ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

**Valide** le tableau ci-dessous concernant les heures des professeurs de l'école de musique du Val d'Albret.

**Modifie** en conséquence son tableau des effectifs en créant les postes de contractuels d'assistants spécialisés d'enseignement artistique d'une durée d'un an tels que définis ci-dessous.

Non Titulaires	Discipline	Heures hebdo 2007-08	Heures hebdo 2008-09
	flûte à bec	11	11
	saxophone classe jazz	8	8
	guitare classique	17	17
	trompette	4	4

	musiques amplifiées	19	19
	chorales scolaires formation musicale	20	20
	trombone	3.75	3.75
	hautbois accordéon	5	5
	orgue	3	3
	total	90.75	90.75

### 10-3 CNAS : représentation

#### **Objet : REPRESENTATION CNAS**

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a délibéré le 4 octobre 2006 pour adhérer au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Le conseil communautaire verse au dit Comité une cotisation qui sera égale à 0,74 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum, par agent salarié, fixés au Règlement de Fonctionnement du CNAS.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité, décide :**

- de désigner Monsieur Bernard FAUCON-LAMBERT, Président de la Communauté de Communes du Val d'Albret, représentant les délégués des élus.
- Eliane Dufau, directrice-adjointe de la communauté de Communes du Val d'Albret, représentant les agents de la communauté.

#### INFORMATION

##### **Motion de défense du Service Public :**

Lors de sa séance du 10 Septembre 2008, le Conseil de Communauté a examiné la question de l'évolution de l'organisation des services publics locaux de l'Etat, particulièrement en ce qui concerne le réseau du Trésor Public et des organismes chargés d'une mission de service public tel que la Poste et Voies Ferrées de France.

En effet, sur le territoire du Val d'Albret plusieurs sites sont menacés de fermeture ; les habitants du Val d'Albret seront dans l'obligation de se déplacer hors du territoire, pour différentes démarches, alors même que la réduction des transports est préconisée par le Grenelle de l'environnement.

S'agissant du trésor public, les mairies ne trouveront plus demain, le service de conseil de proximité.

Alors même que l'Etat préconise la recherche d'alternative au fret routier, la disparition de la voie ferrée chargée du fret entre Port Ste Marie et Condom aurait comme incidence un accroissement du trafic de camions sur nos routes et donc la détérioration du réseau routier et l'augmentation du risque d'accidents.

Le Conseil de Communauté s'élève contre ces réorganisations qui ne sont pas des opérations d'aménagement du territoire mais de déménagement et d'éloignement de services rendus à la population et aux acteurs économiques.

Il apparaît d'ores et déjà que la disparition de la présence d'organismes ou de services à vocation nationale engendre une baisse de qualité du service rendu.

Le Conseil de Communauté souhaite que l'Etat reconsidère sa politique nationale sur le sujet.

La séance est levée à 23h20

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Lavardac, le 16 septembre 2008  
Le Président,  
Bernard FAUCON-LAMBERT